

Jamais depuis le serment d'Hippocrate on n'avait rien écrit de plus beau sur la profession médicale.

En 1366, il avait ouvert le nouveau livre de justice du Canoniat. Enfin, en 1367, sous l'archevêque Jean de Talaru, il est désigné comme hostelier, c'est-à-dire directeur du petit hôpital que le Chapitre de Saint-Just entretenait pour les malades et les voyageurs, en remplacement d'un administrateur indigne *brigosus et lusor*. Suivant l'usage et en raison de sa charge d'archiâtre du pape Innocent VI, qui l'obligeait de se rendre fréquemment à Avignon, on lui laissa la possibilité de se faire suppléer en cet office pour une somme d'argent.

Il mourut l'année suivante 23 Juillet 1368, très probablement à Lyon, peut-être même dans les environs, et fut inhumé vraisemblablement dans le cimetière des prêtres à Saint-Irénée, suivant le désir qu'il en avait manifesté et dont on a la preuve écrite. On fit, comme de coutume, deux jours après sa mort, le 25 juillet 1368, le partage de ses bénéfices. D'après les actes authentiques, ils représentaient un revenu d'environ 80 livres, 13 sols, 4 deniers, somme qui aujourd'hui permettrait à peine de vivre à son usufruitier, mais qui, en 1368, suivant P. Allut, paraissait suffisante pour subvenir aux besoins d'un chanoine de l'illustre Chapitre de Saint-Just. J'hésite même à admettre cette dernière opinion, car en parcourant les actes originaux, on voit

---

« Qu'il soit gracieux aux malades, béning aux compaignons, cautelleux en pronostiquant, débonnaire et miséricordiable, non convoiteux, ni excorsif. » *Chapitre singulier*, folio 11. Malheureusement ce langage se prête beaucoup moins bien aux descriptions techniques, et c'est pour cela sans doute que M. Nicaise n'a pas adopté cette traduction. Voir aussi Malgaigne, *loc. cit.*